

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'AVIS DU CONSEIL DE LA RECHERCHE

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL DU CDR-22-23.001
RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE n° 22-23-CDR-1

CONSIDÉRANT la complexité de l'information à considérer dans notre situation collégiale et universitaire ;
CONSIDÉRANT les petites sommes qui sont impliquées ;
CONSIDÉRANT notre besoin d'être agiles, rapides et d'avoir des processus simples ;
CONSIDÉRANT le souhait qu'il y ait un appel à proposition ;

Il est recommandé de former un sous-comité mandaté de faire une proposition au Conseil de la recherche.

PROPOSÉE PAR Marie-Claire Louillet,
APPUYÉE PAR Jean-Charles Marin,
ADOPTÉE À MAJORITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



La Directrice générale

Le 9 février 2023

Date

CC : Membres du Conseil de la recherche